

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligations de sécurité et de formations imposées par le Code du Travail, notamment l'art. R4544-9 indiquant que « les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des personnes formées » et l'art. R4544-10 qui précise notamment qu' « avant de délivrer l'habilitation électrique, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. »

Norme NFC 18510

PUBLIC CONCERNE

Personnels non électriciens intervenant dans des locaux où existe un risque électrique : plombiers, serruriers, agents d'entretien, agents de surveillance...

PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est requise. Le salarié doit être capable de comprendre les instructions de sécurité.

OBJECTIF

Réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

CONTENU :

Module tronc commun 1 (TC1) : 6 h

Le courant électrique

- Notions de base sur l'électricité
- Les effets et dangers du courant électrique
- Se protéger en appliquant les règles de sécurité
- Se protéger avec des équipements adaptés (protection individuelle et collective)
- La réglementation

Effectuer des travaux d'ordre non électrique en toute sécurité

- Ouvrages, opérations, zones et locaux
- Règles de sécurité de la norme NF C18-510
- Rôle des différents intervenants
- Le matériel électrique
- Les équipements de protection

Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie

- Accident d'origine électrique
- Incendie sur les ouvrages électriques

Module partie pratique et évaluation : 1 h

- Mise en situation, identifier les risques électriques sur une installation électrique et/ ou des supports pédagogiques.
- Vérification et utilisation des EPI pour formation HOV

METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.
Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéoprojecteur, divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.
Une évaluation certificative est réalisée en fin de formation.

INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation) sera remis à l'employeur

DUREE FORMATION

1 jour (7 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.